

DÉCRET N° 2025 – 574 DU 24 SEPTEMBRE 2025
portant désaffectation du domaine sis à Cotonou
affecté à l'Agence de Développement de Sèmè-City.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 septembre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Le domaine sis à Cotonou, affecté à l'Agence de Développement de Sèmè-City par décret n° 2020-199 du 11 mars 2020, est désaffecté.



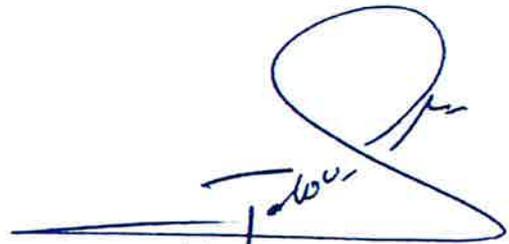
Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui abroge les dispositions du décret n° 2020-199 du 11 mars 2020 portant changement d'affectation de domaine au profit de l'Agence de Développement de Sèmè-City ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 — MEF 2 – AUTRES MINISTÈRES 20 – SGG 4 – JORB 1.